



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sommaire

- Les obligations légales
- L'environnement économique
- Une construction budgétaire sous contrainte
- Les orientations budgétaires de Ville de Niort en 2014

Les obligations légales

Article L. 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2014.

Le DOB tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ Le contexte économique et réglementaire,
- ▶ L'impact sans précédent de la Loi de finances 2014 sur le budget des collectivités locales .

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

L'environnement économique

Après la sortie de la récession au printemps 2013 et trois trimestres consécutifs de faible reprise, les prévisions 2014 tendent vers une augmentation modérée de la croissance en Europe.

Selon la Commission européenne, la reprise économique devrait atteindre en moyenne 1,4 % dans l'UE et 1,1 % dans la zone euro en 2014.

Ces prévisions comportent des disparités entre les états.

En France, les dernières prévisions de l'INSEE publiées début avril indiquent que la croissance s'établirait en 2014 autour de 0,7% (hypothèse à 0,9% dans la Loi de Finances 2014).

La poursuite des mesures de réduction des déficits publics :

La Loi de finances 2014 prévoit de ramener le déficit public à 82 milliards d' € fin 2014, soit 3,6% du PIB, au moyen de 15 milliards d'euros d'économies et de 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Les concours financiers de l'État aux collectivités connaîtront une baisse historique de 1,5 milliard d'€ en 2014 et 1,5 milliard supplémentaire en 2015.

L'Etat n'exclut pas à ce jour d'accentuer l'effort demandé pour 2015, 2016 et 2017.

Une construction budgétaire sous contrainte

Le vote du budget devant intervenir avant le 30 avril, **le budget primitif 2014 pour la Ville de Niort se présentera nécessairement comme un budget de transition, les orientations définies par la nouvelle municipalité, notamment au vu des comptes définitifs de l'exercice 2013, se traduiront dans le budget supplémentaire et dans les décisions modificatives en cours d'exercice.**

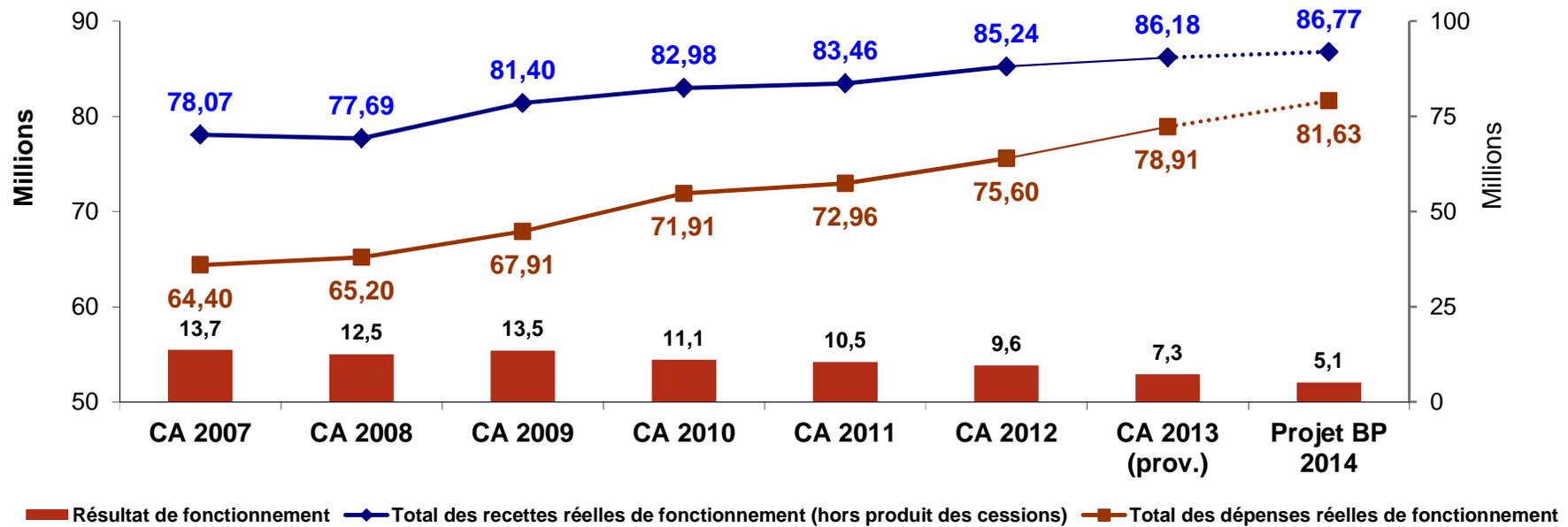
Ce budget primitif aura essentiellement vocation à :

- Prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité,
- autoriser l'achèvement des programmes d'investissement, tel que l'Opération de rénovation Urbaine.

Au cours de cette année, les modalités de mise en œuvre de l'action publique devront être réexaminées en profondeur, afin de faire face à la situation financière de la collectivité, caractérisée par une capacité d'autofinancement fortement réduite, un encours de dette important et récent, et une réduction structurelle des dotations de l'Etat dans le cadre de l'effort de redressement des comptes publics.

Le budget supplémentaire, qui interviendra en juin 2014 au moment du vote du compte administratif 2013, permettra de préciser les orientations définies par la nouvelle équipe municipale.

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Nb : Données corrigées des écritures comptables à rattacher à l'exercice

Les orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2014 1/5

- **Des recettes à fiscalité quasi-inchangée : +1,4 % de BP à BP : +1,2M€**
- une baisse de la dotation globale de fonctionnement (partie forfaitaire) de 4,7%, soit environ par rapport au montant de 2013 : - 600K€
- une forte diminution des compensations des exonérations fiscales accordées par l'Etat par rapport à 2013, soit : - 400K€
- une évolution des bases de la fiscalité directe de 1,7 % par rapport à 2013 soit une évolution du produit fiscal de : +1 600K€
- Une baisse des droits de mutation -300K€
- Une augmentation des autres dotations et participations +360K€

- des produits des services et du domaine en progression,
Les activités périscolaires, liées à l'augmentation de la fréquentation : +150K€
Le remboursement par la CAN de prestations prises en charge par la collectivité +240K€

- *Evolutions diverses* +155K€

Les orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2014 2/5

- L'évolution des dépenses de fonctionnement : +3,8%, soit 2,9M€ de BP à BP

Dépenses de personnels :

+2,6 M€ par rapport au BP 2013,

Cependant, par rapport au montant voté in fine :

+ 1 300 K€

Cette évolution tient compte notamment :

- D'une stabilité des effectifs, d'un GVT de 0,9 % + 300K€
- De la réforme des catégories C et B + 370K€
- Du transfert des personnels à la CAN dans le cadre de la mutualisation du service « garage » - 130K€
- CNRACL : augmentation des cotisations + 280K€

Les orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2014 3/5

Charges à caractère général : 17,9 M€ soit +0,9M€ de BP à BP.

une évolution contenue, intégrant les dépenses liées

à la 3^{ème} édition du festival TECIVERDI

+400K€

et les évolutions subies en particulier en matière d'assurances

+250K€

Diverses autres évolutions

+250K€

Les autres charges de gestion, globalement stables, s'élèveraient à **19 M€**:

- La subvention au CCAS pour 5 000 K€
- La contribution au SDIS, en diminution de 190K€ : 2 700 K€
- les subventions de fonctionnement : 6 500 K€
- les contributions aux budgets annexes :
 - Parc des expositions : 1 200 K€,
 - Foire exposition 390 K€,
 - Parking Brèche : 370 K€
- les contributions liées aux DSP, affermages et concessions :
 - Acclameur : 580 K€
 - Autres parkings en concession : 560 K€
- *Autres charges de gestion* : 1 700 K€

***La stabilisation des charges financières* : 2,8M€.**

Les orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2014 4/5

- **La couverture du remboursement de la dette par l'autofinancement brut:**

Ces orientations devraient permettre de préserver un niveau d'autofinancement brut équivalent à l'amortissement de la dette qui atteindrait 6,2 M€ en 2014.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2014 sera par conséquent fortement limité, même en tenant compte du produit des cessions.

- **Les dépenses d'investissement : 15,4 M€**

Environ 5,8 M€ pourraient-êtré consacrés au financement de la fin des grands projets, qui pour l'essentiel se terminent en 2014.

L'enveloppe allouée aux opérations diverses d'investissement dédiées à l'entretien et à la rénovation du patrimoine public, ainsi qu'à la modernisation des équipements des services pourrait s'élever en 2014 à 8M€.

Les crédits d'investissement, y compris les travaux en régie, pourraient donc être inscrits à hauteur de 15 M€, contre 25 M€ au BP 2013, soit un niveau qui renoue avec le niveau d'investissement moyen d'une Ville de la taille de Niort.

Les orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2014 5/5

- **Des recettes d'investissement définitives portées par le FCTVA :**

Le financement des investissements sera assuré d'une part par les ressources propres :

L'autofinancement net (de l'ordre d'1M€ compte tenu des cessions d'immobilisation), le FCTVA (3,5M€), la taxe d'aménagement (0,8M€) et le produit des amendes de police (0,75M€).

Ces ressources seraient complétées par des subventions obtenues sur diverses opérations (4M€), principalement la fin de l'ORU Clou Bouchet, Tour Chabot Gavacherie.

- **Le recours à l'emprunt et l'encours de la dette :**

Le besoin de financement serait dans cette hypothèse complété, pour équilibrer le budget, par un volume d'emprunt qui se situerait autour de 5M€ (contre 11M€ au Budget Primitif de 2013).

Par ailleurs, compte tenu des emprunts contractualisés fin 2013 pour financer les dépenses d'investissement reportées sur 2014 (7,2 M€), l'encours de la dette du budget principal atteindrait, au maximum, 85,6 M€ en 2014, si les 5M€ inscrits au BP devaient être mobilisés en totalité en cours d'année.

L'encours de la dette inscrit par ailleurs au budget annexe « stationnement » (Parking de la Brèche) s'élèvera pour sa part à 9M€ en fin d'exercice 2014.

Les orientations budgétaires des budgets annexes 1/2

De façon générale, les budgets primitifs 2014 des budgets annexes traduisent la continuité des activités qu'ils retracent. Les principales orientations sont :

- **Stationnement** : *Parking de la Brèche*

L'ouvrage étant achevé, le budget 2014 traduira simplement les conditions financières du contrat de délégation de service public confiant l'exploitation du parking à la So Space, ainsi que le remboursement de l'emprunt contracté pour sa réalisation. Le budget principal verserait une contribution de 375K€ pour l'équilibre.

- **Pompes funèbres** :

Ce budget concerne l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville. Il n'est pas prévu de réaliser des investissements en 2014.

- **Crématorium** :

En 2014, des crédits d'études seront prévus pour préparer d'importants travaux de mise aux normes du système d'extraction de l'air et le réaménagement des salles.

- **ZAE les Champs de l'Arrachis et Lotissement Les Champs de l'Ormeaux**

Ces budgets, créés en 2009, sont reconduits dans l'attente de la clôture de leurs comptes, l'aménagement et les cessions étant en passe d'être terminés.

A noter pour les Champs de l'Ormeaux, un contentieux avec un notaire est toujours en cours.

Les orientations budgétaires des budgets annexes 2/2

- **Parc de Noron :**

Le budget 2014 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, avec une contribution du budget principal de l'ordre de celles mises en œuvre en 2012 et 2013, soit 1,2 M€.

- **Foire expo :**

Les dépenses et recettes prévues au BP 2014 seraient du même ordre que celles prévues en 2013. La contribution du budget principal s'établirait à moins de 400K€.

- **Chaufferie au bois des Brizeaux :**

S'agissant d'un équipement géré par délégation de service public, le budget primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société IDEX. L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance de 8200€ au bénéfice de la collectivité.

Conclusion

Le budget primitif 2014 sera construit en maintenant les taux de la fiscalité locale, malgré une baisse sensible des dotations de l'Etat.

Les orientations présentées sont la traduction d'un budget de transition, qui impose un examen approfondi des modalités de mise en œuvre du service public et de ses financements, afin de faire face à la réduction structurelle des marges de manoeuvre financières de la collectivité, accentuée par la réduction sans précédent des dotations de l'Etat.

Compte tenu des délais contraints par l'obligation réglementaire d'élaborer et de voter le budget primitif avant le 30 avril, les orientations définies par la nouvelle majorité municipale se traduiront nécessairement au travers du budget supplémentaire dont le vote interviendra au vu du compte administratif 2013 définitif.



2014 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget « Energies Renouvelables »

Les orientations budgétaires du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et vente d'électricité.
- ***S'agissant d'une régie à autonomie financière :***
 - Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation comme le prévoit la réglementation ;
 - un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
- ***Le BP 2014 prévoit :***
 - Les recettes de fonctionnement liées à la vente d'électricité ;
 - L'achèvement des travaux d'installation (L. Pasteur et J. Jaurès).

SITES	Production Prévisionnelle 2014	Recettes 2014	Retour sur investissements
GS Jean Zay	33 750 KWh	9 200 €	7 ans
GS Pasteur	41 800 KWh	11 380 €	6 ans
GS Jean Jaurès	37 000 KWh	10 075 €	7 ans